

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/01/14/2019043001/justel>

Dossier numéro : 2020-01-14/01

Titre

14 JANVIER 2020. - Arrêté royal transférant temporairement le siège de la division de Roulers du tribunal du travail de Gand à Courtrai

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 20-01-2020 page : 1706

Entrée en vigueur : 01-02-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le siège de la division de Roulers du tribunal du travail de Gand est temporairement transféré à Courtrai.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er jour du mois qui suit celui de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a la Justice dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.